RCS : PERIGUEUX
Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00326
Numéro SIREN : 803 941 194
Nom ou dénomination : ABC BOIS CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 1780

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
2022

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	**Adresse du siège social :**
Abc Bois Concept 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	
SIRET 80394119400018	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | **Si vous avez changé d'activité, cochez la case**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 705
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies | Jeunes entreprises innovantes
Entreprise nouvelle, art.44 septies | Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies | Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies | Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur. art . 44 octies A | Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier côtée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée : N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe : N°

G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Noms, adresses et téléphones :

Du professionnel de l'expertise comptable : ABC BOIS CONCEPT, 40 IMPASSE PIERRE FRESNAY, 24700 MONTPON-MENESTEROL, Tel. 0788103825
Du conseil :
Du CGA ou du viseur conventionné :
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA | Viseur conventionné

Identité du déclarant :
Date: 29032024 Lieu: MONTPON MENESTEROL
Qualité et nom du signataire: Monsieur Buffet Bernard, Président
Signature:

ECF | *Prestataire*

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montants des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

I RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

2022	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept

Adresse de l'entreprise : 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL

SIRET : 80394119400018 Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	**(a)**	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	**(b)**	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : *(a) – 30 % × (b)* et *(a) – 3 000 000 €*)	**(c-1)**	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : *(c-1) – 75 % × (c-1)*	**(c-2)**	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	**(d)**	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	**(e)**	
Si *(d)* est supérieur ou égal à *(e)* : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : *75 % × (c-1)*	**(f)**	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	**(g)**	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	**(h)**	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)	**(i)**	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	**(j)**	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : *(c-1) – (f)* ou *(g) + ⅓ × (h)*	**(k)**	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : *(i) + (i bis) – (j) + (k)*	**(l)**	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	**(m)**				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	**(n)**				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	**(o)**				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	**(p)**				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	**(q)**				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	**(r)**				

(1) Cette colonne peut être servie si *(a)* est supérieur à *(c-1) – (f)*

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et SIREN) dont proviennent les déficits, charges et ou capacités de déduction et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept

Adresse de l'entreprise : 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL

SIRET : 80394119400018 Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services ❶	Dénomination ❷	Date de premier exercice de l'option ❸	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent ❹	Résultat net de l'exercice ❺	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice ❻	Résultat net imposable à taux réduit ❼	
						7a imputé sur le déficit de l'exercice	7b imposé à 10 %
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
Abc Bois Concept 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
80394119400018	7112B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☒

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
Abc Bois Concept 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
80394119400018	7112B

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise : 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL

SIRET : 80394119400018

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	5 433	030 4 937	497	1 392
	Immobilisations financières* (1)	040	22	042	22	22
	Total I (5)	044	5 455	048 4 937	519	1 414
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		3 612
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	9 854	070	9 854	56 296
	Créances (2) — Autres* (3)	072	2 425	074	2 425	15 777
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	27 545	086	27 545	27 278
	Charges constatées d'avance*	092	(40)	094	(40)	(93)
	Total II	096	39 784	098	39 784	102 870
	Total général (I + II)	110	45 239	112 4 937	40 303	104 285

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000	10 632
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		2 868
	Report à nouveau	134	8 597	6 286
	Résultat de l'exercice	136	(1 705)	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	17 892	20 786
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		2 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	22	22
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 635	28 068
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 1 624)	172	17 754	53 384
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	22 411	83 498
	Total général (I + II + III)	180	40 303	104 285

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122022 (1)	Exercice N-1 clos le 31122021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210	57 840	168 473
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services*	217	218	243 029	135 447
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	300 869	303 920
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	133 304	168 432
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : 1 846 — immobilier :)		242	165 162	130 378
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)		244		274
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales		252		
	Dotations aux amortissements*		254	1 962	1 856
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262	2 055	2
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	302 482	300 941
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 613)	2 979
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	92	111
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300		
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	(1 705)	2 868

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 : 1 705

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	

Déductions										
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346		350
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	354	1 705
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits : Déficits antérieurs reportables :*	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	372	1 705

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

DGFiP N° 2033-C
2022

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept — Néant * ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 260	442		444	4 720	446	4 540	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 259	472		474	2 365	476	893	
Immobilisations financières		480	22	482		484		486	22	
TOTAL		490	12 541	492		494	7 085	496	5 455	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 761	532		534	3 824	536	4 937
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 365	562		564	2 365	566	
TOTAL		570	11 126	572		574	6 190	576	4 937

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values: Court terme * (5)	Long terme: 19 % (6)	Long terme: 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme: 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept — Néant * ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives Madelin				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice precedent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(5) DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2022

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Abc Bois Concept			Néant * ☐
Exercice ouvert le : 01012022	et clos le : 31122022	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	300 869
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	300 869
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	133 304
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	160 848
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2 055
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	296 207
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	4 662
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).	117	4 662

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 80394119400018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Abc Bois Concept

ADRESSE (voie) 18 Impasse Pierre Fresnay

CODE POSTAL 24700 VILLE MONTPON MENESTEROL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique Buffet | Prénom(s) Bernard | Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 1000 | Naissance : Date 20/12/1958 | N° Département 13 | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 80394119400018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Abc Bois Concept

ADRESSE (voie) 18 Impasse Pierre Fresnay

CODE POSTAL 24700 VILLE MONTPON MENESTEROL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2022)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise Abc Bois Concept — **du** 01012022

Adresse 18 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL — **au** 31122022

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) ❿		- de l'exercice 2022 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire Monsieur Buffet Bernard, Président — À MONTPON MENESTEROL — le 29032024

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☐

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :
SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre : ☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"CIC"	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"MEC"	Réduction d'impôt au titre du mécénat
"FOR"	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"RAC"	Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
"AUD"	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles
"CIN"	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques
"CCI"	Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers
"CSV"	Crédit en faveur des ent. spect. vivants musicaux ou de variétés ou représ. théâtr. d'œuv. dramatiques
"VEL"	Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
"REB"	Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire
"BLC"	Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux
"PRE"	Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse
"CAC"	Crédit pour dépenses création audiovis. et cinématog., redevances OGC et rémun. auteurs
"RTD"	Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques
"CPG"	Crédit en faveur ent. agricoles ds secteur cultures permanentes sans glyphosate
"HVE"	Crédit en faveur ent. agricoles avec certification à haute valeur environnementale
"AUT"	Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. *[A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]*

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"BIO"	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"CIR"	Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"CJV"	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
"ART"	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"FAM"	Crédit d'impôt famille
"PHO"	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques
"COR"	Crédit d'impôt pour investissement en Corse
"COL"	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
"CIO"	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
"RTA"	Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
"PTR"	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"CPE"	Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
"PVM"	Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
"AUT"	Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"BIO"	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"APR"	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
"PTZ"	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
"CIR"	Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"MAI"	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
"ART"	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"FOR"	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"CIC"	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"PTR"	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"CPE"	Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
"REB"	Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire
"BLC"	Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux
"CAC"	Crédit pour dépenses création audiovis. et cinématog., redevances OGC et rémun. auteurs
"CPG"	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate
"HVE"	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IV – MÉCÉNAT – LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX[1]

Montants des dons	Date de versement	Bénéficiaire[2]			Intermédiaire[2]			Valeur de la contrepartie[3]
		n°SIREN ou RNA[4]	Nom	Adresse	n°SIREN ou RNA[4]	Nom	Adresse	

[1] Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-40, § 40 et suivants

[2] L'entreprise se fait communiquer par l'organisme qui n'intervient qu'à titre de simple collecteur de fonds, l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Lorsque l'entreprise effectue des dons et versements à des organismes éligibles au régime fiscal du mécénat tels que les fonds de dotation et les fondations et associations reconnues d'utilité publique qui les reversent à d'autres organismes eux-mêmes éligibles dans les conditions prévues à l'article 238 *bis* du CGI, l'entreprise versante déclare à l'administration fiscale uniquement l'identité de l'organisme qui intervient comme intermédiaire, ainsi que le montant et la date des dons et versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie.

[3] Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

[4] Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2022	État de suivi des plus-values en sursis d'imposition	SUIVPVSUIM

Désignation et adresse de l'entreprise apporteuse	
Désignation et adresse de l'entreprise bénéficiaire des apports	

Fusions, apports partiels d'actifs et scissions de sociétés *(art. 210A et 210B du CGI)* (1)	
Échange d'actions dans le cadre d'OPE *(art. 38-7 du CGI)* (1)	
Échanges de titre consécutifs à des fusions ou des scissions *(art. 38-7 Bis du CGI)* (1)	
Apport d'entreprises individuelles en société *(art. 151 octies du CGI)* (1)	
Échanges de titres d'OPVCM *(art. 38-5 Bis du CGI)* (1)	
Transformation en SCOP *(art. 210 D du CGI)* (1)	
Apports réalisés par les SCP *(art. 151 acties A du CGI)* (1)	
Date de l'opération de fusion, de scission, d'apport ou de transformation	

(1) Mettre un 'X' dans la case si applicable.

Suivi des Plus-Values sur Biens non Amortissables

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement perçue (2)	Soulte éventuellement imposée (2)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(2) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux 5 bis, 7, et 7 bis de l'article 38 du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité.

Suivi des Plus-Values sur Biens Amortissables

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration (3)	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement intégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(3) Les durées de cette colonne sont à exprimer en nombre d'années.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

BILAN - ACTIF

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ / IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 540	AS 4 937	(397)	499
	Autres immobilisations corporelles	AT	893	AU	893	893
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ / IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	22	BE	22	22
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	5 455	BK 4 937	519	1 414
ACTIF CIRCULANT / STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		3 612
ACTIF CIRCULANT / CRÉANCES	Clients et comptes rattachés	BX	9 854	BY	9 854	56 296
	Autres créances	BZ	2 425	CA	2 425	15 798
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT / DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	27 545	CG	27 545	22 739
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	CH	(40)	CI	(40)	(93)
	TOTAL (III)	CJ	39 784	CK	39 784	98 351
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	45 239	1A 4 937	40 303	99 766

Certifié conforme à l'original

BILAN - PASSIF

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	8 597	6 286
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 705)	2 768
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	17 892	20 055
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		2 025
	Emprunts et dettes financières divers	DV	2 081	20 624
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	22	22
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 635	28 068
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 463	16 763
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	12 210	12 210
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB		
	TOTAL (IV)	EC	22 411	79 711
	Écarts de conversion passif **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	40 303	99 766

Certifié conforme à l'original

COMPTE DE RÉSULTAT

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

			Exercice N					Exercice N - 1
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	57 840	FB		FC	57 840	168 473
	Production vendue biens	FD		FE		FF		
	Production vendue services	FG	243 029	FH		FI	243 029	135 447
	Chiffres d'affaires nets	FJ	300 869	FK		FL	300 869	303 920
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP		
	Autres produits					FQ		
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	300 869	303 920
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	133 304	168 432
	Variation de stock (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes					FW	165 162	130 478
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX		274
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements					GA	1 962	1 856
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges					GE	2 055	2
	Total des charges d'exploitation (II)					GF	302 482	301 041
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 613)	2 879
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées					GR	92	111
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	92	111
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(92)	(111)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 705)	2 768

Certifié conforme à l'original

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	300 869	303 920
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	302 574	301 152
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(1 705)	2 768

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES		Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Inst- techniques, matériel, outillage		**4540,00**	**9260,00**	**-4720,00**	**-51,0**
215400	Matériel industriel	4540,00	9260,00	-4720,00	-51,0
Am/Prov sur Inst- techniques, matériel, outillage		**4936,62**	**8760,83**	**-3824,21**	**-43,6**
281540	Am. Matériel industriel		2785,00	-2785,00	-100,0
281550	Am. Outillages industriels	4936,62	5975,83	-1039,21	-17,4
Autres immos corporelles		**893,27**	**3258,69**	**-2365,42**	**-72,6**
218300	Matériel de bureau et informatique	893,27	3258,69	-2365,42	-72,6
Am/Prov sur Autres immos corporelles			**2365,42**	**-2365,42**	**-100,0**
281830	Am. Matériel de bureau et informatique		2365,42	-2365,42	-100,0
Autres titres immobilisés		**22,00**	**22,00**		
271800	Titres immobilisés - Parts sociales banque	22,00	22,00		
Avances et acomptes versés sur commandes			**3611,64**	**-3611,64**	**-100,0**
409100	Fournisseurs - Avances et acomptes		3611,64	-3611,64	-100,0
Clients et comptes rattachés		**9854,36**	**56295,86**	**-46441,50**	**-82,5**
411100	Clients - Vente de Marchandises	0,17	0,17		
413001	Clients - Paiements à recevoir	9854,19	56295,69	-46441,50	-82,5
Autres créances		**2425,10**	**15797,53**	**-13372,43**	**-84,6**
401009	Fournisseurs Matériel électrique	37,64	37,64		
401010	Fournisseur Assurance	0,15	0,15		
403001	Fournisseurs - Paiement par chèque	1832,99		1832,99	0,0
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices	0,32	0,32		
445510	TVA à décaisser		10390,00	-10390,00	-100,0
445660	TVA déductible sur biens et services		35,42	-35,42	-100,0
445670	Crédit de TVA à reporter		4780,00	-4780,00	-100,0
447000	Autres impôts et taxes	554,00	554,00		
Disponibilités		**27544,96**	**22738,87**	**4806,09**	**21,1**
511200	Chèques à encaisser	2531,97	4586,45	-2054,48	-44,8
512100	CMSO	24883,13	17881,61	7001,52	39,2
531000	Caisse n° 1	129,86	270,81	-140,95	-52,0
Charges constatées d'avance		**-40,43**	**-92,52**	**52,09**	**56,3**
486000	Charges constatées d'avance	-40,43	-92,52	52,09	56,3

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES		Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Capital social ou individuel		**10000,00**	**10000,00**		
101300	Capital souscrit -appelé, versé	10000,00	10000,00		
Réserve légale		**1000,00**	**1000,00**		
106100	Réserve légale	1000,00	1000,00		
Report à nouveau		**8597,29**	**6286,34**	**2310,95**	**36,8**
110000	Report à nouveau (solde créditeur)	8597,29	8597,29		
119000	Report à nouveau (solde débiteur)		-2310,95	2310,95	100,0
Résultat de l'exercice		**-1705,47**	**2768,35**	**-4473,82**	**-161,6**
Emprunts et dettes auprès des éts. de crédit			**2024,75**	**-2024,75**	**-100,0**
164110	Emprunt 11 800€ - 26/10/17 - CMSO NE02787130		2024,75	-2024,75	-100,0
Emprunts et dettes financières divers		**2081,02**	**20623,62**	**-18542,60**	**-89,9**
455101	Associés - Compte courant B Buffet	1623,62	20623,62	-19000,00	-92,1
457000	Associés - Dividendes à payer	457,40		457,40	0,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		**21,68**	**21,68**		
419100	Clients - Avances et acomptes	21,68	21,68		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**4635,00**	**28067,76**	**-23432,76**	**-83,5**
401003	Fournisseur - Communication	45,60	45,60		
401008	Fournisseurs Menuiseries	734,00	734,00		
403000	Fournisseurs - Effets à payer	1624,10	7996,35	-6372,25	-79,7
403001	Fournisseurs - Paiement par chèque		2777,01	-2777,01	-100,0
403002	Fournisseurs - Paiement par virement	2231,30	16514,80	-14283,50	-86,5
Dettes fiscales et sociales		**3463,00**	**16763,20**	**-13300,20**	**-79,3**
445510	TVA à décaisser	3463,00		3463,00	0,0
445711	TVA collectée 20 %		16763,20	-16763,20	-100,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		**12210,12**	**12210,12**		
404200	Fournisseurs d'immobilisations-Parts sociales Banque	22,00	22,00		
404300	Fournisseurs d'immobilisations-Materiel	12188,12	12188,12		

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL
SIRET

Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022
Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES		Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Ventes de marchandises		**57839,82**	**168473,13**	**-110633,31**	**-65,7**
707100	Vente Structure Bois		10041,79	-10041,79	-100,0
707101	Vente Charpente - Couverture		1063,17	-1063,17	-100,0
707102	Vente Menuiseries	2590,40	42741,75	-40151,35	-93,9
707103	Vente Escaliers		3170,68	-3170,68	-100,0
707104	Vente Isolants		2161,68	-2161,68	-100,0
707105	Vente Matériaux construction		13292,65	-13292,65	-100,0
707106	Vente Quincaillerie	295,23		295,23	0,0
707108	Vente divers	218,68	6147,56	-5928,88	-96,4
707109	Vente Cuisine - Sanitaire	268,23	15648,69	-15380,46	-98,3
707110	Vente/pose Menuiseries	14744,38	50981,72	-36237,34	-71,1
707111	Vente/pose Escaliers	3114,52		3114,52	0,0
707113	Vente/pose Matériaux construction	26121,57	5771,50	20350,07	*4,5
707115	Vente/pose Matériel électrique	6668,75	9248,26	-2579,51	-27,9
707116	Vente/pose Cuisine - Sanitaire	3818,06	8203,68	-4385,62	-53,5
Ventes de services		**243029,14**	**135446,96**	**107582,18**	**79,4**
704100	Travaux de Rénovation TVA 20%	114407,34	102857,52	11549,82	11,2
704200	Travaux de Rénovation TVA 10%	120971,80	11906,19	109065,61	*10,2
706200	Prestations de services Maitre d'œuvre	7650,00	14019,00	-6369,00	-45,4
706300	Prestation de services Commercial		5364,25	-5364,25	-100,0
708200	Commissions et courtages		1300,00	-1300,00	-100,0
Achats de marchandises		**133303,58**	**168432,10**	**-35128,52**	**-20,9**
607000	Achats de marchandises	133303,58	168432,10	-35128,52	-20,9
Autres achats et charges externes		**165162,24**	**130477,70**	**34684,54**	**26,6**
604000	Etudes et prestations de service		290,00	-290,00	-100,0
605100	Matériel, équipements et travaux - Autoliquidation	5163,77		5163,77	0,0
606130	Electricité		691,58	-691,58	-100,0
606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5414,93	268,71	5146,22	*20,2
606400	Fournitures administratives-TVA 20%	549,30	1137,16	-587,86	-51,7
611000	Sous-traitance générale	107769,99	77434,15	30335,84	39,2
612200	Crédit-bail mobilier	1845,80	4122,68	-2276,88	-55,2
613000	Locations	2468,34	269,59	2198,75	*9,2
615000	Entretien et réparations	148,38	1197,96	-1049,58	-87,6
616100	Assurance RC - Décennale	5216,65	6715,85	-1499,20	-22,3
616300	Assurance emprunt	59,60	71,52	-11,92	-16,7
617000	Etudes et recherches	420,00		420,00	0,0
618000	Documentation	178,08	500,93	-322,85	-64,4
621000	Personnel extérieur (intérim...)	147,60	431,56	-283,96	-65,8
622620	Autres honoraires	300,00		300,00	0,0
622700	Frais d'actes et de contentieux	931,96		931,96	0,0
623400	Cadeaux à la clientèle - TVA 20%	37,46	110,00	-72,54	-66,0
623401	Cadeaux à la clientèle - TVA 5,5%	6,16		6,16	0,0
624100	Transports sur achats		55,00	-55,00	-100,0
625102	Voyages et déplacement B BUFFET	31674,99	33910,35	-2235,36	-6,6
625600	Frais de Missions - TVA 20%	383,59	27,25	356,34	*14,1
625601	Frais de Missions - TVA 10%	628,31	585,64	42,67	7,3
625602	Frais de Missions - TVA 5.5%	6,58	43,59	-37,01	-84,9
626100	Frais postaux	38,20	10,18	28,02	*3,8
626101	Frais postaux - exonéré TVA	178,48	122,70	55,78	45,5
626200	Frais de télécommunications	871,37	738,83	132,54	17,9
627000	Frais bancaires	697,90	854,79	-156,89	-18,4
628000	Autres services extérieurs	24,80	887,68	-862,88	-97,2

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Abc Bois Concept - 24700 MONTPON MENESTEROL — Période N du 01/01/2022 au 31/12/2022

SIRET — Période N-1 du 01/01/2021 au 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES		Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Impôts, taxes et versements assimilés			**274,00**	**-274,00**	**-100,0**
635110	Contribution Economique Territoriale : CFE, CVAE		274,00	-274,00	-100,0
Dotations aux amortissements sur immobilisations		**1961,58**	**1855,71**	**105,87**	**5,7**
681120	Dot. aux am. sur imm. corporelles	1961,58	1855,71	105,87	5,7
Autres charges		**2054,83**	**1,59**	**2053,24**	**#**
654000	Pertes sur créances irrécouvrables	2054,48		2054,48	0,0
658110	Différences de règlement	0,35	1,59	-1,24	-78,0
Intérêts et charges assimilées		**92,20**	**110,64**	**-18,44**	**-16,7**
661116	Intérêts des emprunts et dettes assimilées	92,20	110,64	-18,44	-16,7

CALCUL ET LIQUIDATION DE L'IS 2022

Abc Bois Concept

SIRET

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Intitulé	Montant
RÉSULTAT COMPTABLE	-1705,47
RÉINTÉGRATIONS	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Impôt sur les sociétés	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	
Autres réintégrations	
TOTAL RÉINTÉGRATION	
DÉDUCTIONS	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	
Autres déductions	
Déficit antérieur imputé sur le résultat	
TOTAL DÉDUCTION	
RÉSULTAT FISCAL	**-1705,00**
Plus-value soumise au taux de 19 %	
Plus-value soumise au taux de 15 %	
Reste à soumettre	
Seuil permettant de bénéficier du taux 15 %	38120,00
Part soumise au taux 25 %	
Part soumise au taux 15 %	
IS au taux de 25 %	
IS au taux de 15 %	
Impôt sur les plus-values au taux de 19 %	
Impôt sur les plus-values au taux de 15 %	
TOTAL IS	
Avoirs fiscaux et autres crédits d'impôt	
Paiements déjà effectués	
RESTE A PAYER	

SASU ABC BOIS CONCEPT

au capital totalement libéré de 10.000 Euros
Impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon-Menesterol
RCS Périgueux 803 941 194

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2023

Au siège de la société, 18 Impasse Pierre Fresnay - 24700 - Montpon-Menesterol,

Le 30 Juin 2023

à 16 heures,

Monsieur BUFFET Bernard, président et associé unique de la SASU ABC BOIS CONCEPT au capital totalement libéré de 10.000 Euros, a présidé l'Assemblée Générale ordinaire au 18 Impasse Pierre Fresnay - 24700 - Montpon-Menesterol, siège social de la société.

Monsieur BUFFET Bernard étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022**

- **Affectation du résultat**

RESOLUTION N°1 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le *31/12/2022* et se soldant par une perte de 1.705,47 euros.

RESOLUTION N°2 : Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.705,47 euros, de la manière suivante :

- affectation de 1.705,47 euros au compte « report à nouveau débiteur ».

IMPORTANT

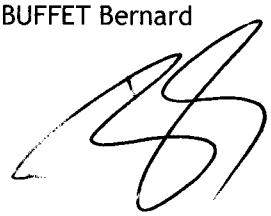
Activité de la société au cours de l'exercice :

La société clôture son exercice avec un chiffre d'affaire quasiment identique à l'exercice précédent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

Fait à Montpon-Menesterol le 30 juin 2023.

Le président,
BUFFET Bernard



SAS ABC BOIS CONCEPT

au capital entièrement libéré de 10.000 Euros
Impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon-Menesterol
RCS Périgueux 803 941 194

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La société remplissant les trois critères :

Total bilan ≤ 350 000 euros,
Chiffre d'affaires net ≤ 700 000 euros,
Nombre de salariés ≤ 10

est considérée comme une micro-entreprise au sens comptable et est donc dispensée de produire une annexe comptable.

La présente note fait partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

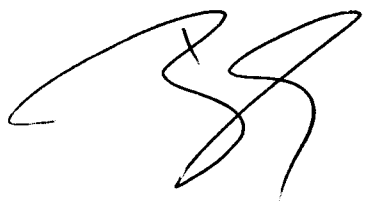
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

La société n'a alloué aucune avance ou crédit aux dirigeants.

La société ne détient aucune action propre.



Greffe du tribunal de commerce de Périgueux
3 Place Yves Guéna 24009 Périgueux Cedex
Téléphone : 0553456000 - E-mail : greffe@greffe-tc-perigueux.fr
www.greffe-tc-perigueux.fr - www.infogreffe.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX
21 MAI 2024
ARRIVÉE

/ BIL / CL / 2024/3613

ABC BOIS CONCEPTABC BOIS CONCEPT - BUFFET B...
40 IMPASSE PIERRE FRESNAY
24700 MONTPON-MÉNESTÉROL

Périgueux, le 15 avril 2024

Nos références : C1_BIL * 2014B00326 * CL * 2024/3613 * 803941194
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2022
Entreprise : ABC BOIS CONCEPT

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Bilan (actif, passif) et compte de résultat : Le document doit être également certifié conforme à l'original par le représentant légal**
- **PV d'assemblée (proposition et résolution d'affectation votée) : Il y a une erreur dans la 2ème résolution, sur le montant du résultat affecté : 2 868.35 € au lieu de - 1 705.47 €**

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de **4,50 €** pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).
IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, une décision de refus d'inscription au registre du commerce et des sociétés vous sera notifiée.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

Greffe du tribunal de commerce de Périgueux
3 Place Yves Guéna 24009 Périgueux Cedex
Téléphone : 0553456000 - E-mail : greffe@greffe-tc-perigueux.fr
www.greffe-tc-perigueux.fr - www.infogreffe.fr

- mygbatch -

ABC BOIS CONSEIL
ABC BOIS CONCEPT
IMPASSE PIERRE FRESNAY
24700 MONTPON-MÉNESTÉROL

Périgueux, le 17 novembre 2023

Nos références : mygbatch / 2014 B 00326
Entreprise : ABC BOIS CONCEPT, 803 941 194
Exercice clos le : 31/12/2022
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RELANCE SUITE AU NON DEPOT DES DOCUMENTS COMPTABLES

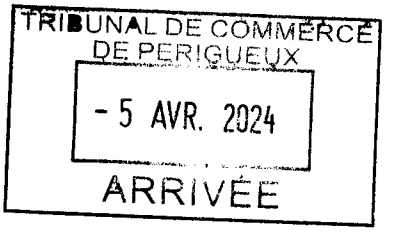
Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au** 31/12/2022 en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

Vous devez nous adresser sous un délai **de 15 jours** en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 47,54 Euros.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier





EN CAS D'ENVOI PAR COURRIER

Aussi, vous voudrez bien **y procéder sous un délai de 15 jours** et nous joindre **le présent courrier** accompagné, en **un seul exemplaire,** très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le président, les éléments suivants :

- Les **comptes annuels** : bilan, actif / passif, compte de résultat et annexe
 (Etant précisé que les micro-entreprises* autres que les holdings ne sont pas tenues d'établir une annexe)
- La **proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée et la décision d'affectation prise par l'associé unique
- La **résolution d'affectation** votée
-

accompagnés d'un chèque bancaire d'un montant de 47,54 Euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Périgueux couvrant les frais de publicité légale et de relance

** La micro-entreprise est celle qui ne dépasse pas deux des trois critères suivants : total du bilan de 350 000 euros, chiffre d'affaires HT de 700 000 euros, nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10*

RAPPEL CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE ET LA PRESENTATION SIMPLIFIEE

- **Les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises** au sens de l'article L. 123-16-1, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2 et de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, **peuvent demander que les comptes déposés soient confidentiels.**
- **Les petites entreprises**, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que le compte de résultat soit confidentiel**. Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.
- **Les sociétés répondant à la définition des moyennes entreprises**, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe**. Dans ce cas, la présentation simplifiée n'a pas à être accompagnée du rapport des commissaires aux comptes. Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.

La demande de confidentialité des comptes ou du résultat, ou la demande de présentation simplifiée du bilan, doit être demandée au moment du dépôt selon un modèle téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.infogreffe.fr/depot-comptes-annuels/tarif-depot-comptes-greffe.html

CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON REALISATION DU DEPOT

- La société commerciale qui s'abstient de déposer ses documents comptables au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour l'obtention de concours bancaires
- Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une infraction punie d'une amende, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 euros montant pouvant être porté à 3 000 euros en cas de récidive (art. R. 247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal)
- Le président du tribunal de commerce peut adresser à l'encontre des dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe sous une astreinte** qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public (art. L. 611-2 II du code de commerce)
- Tout intéressé peut demander en référé au président du tribunal de commerce d'enjoindre sous astreinte** au dirigeant de la personne morale de procéder au dépôt des documents comptables (art. L.123-5-1 du code de commerce)
 Le président peut dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités

***Astreinte : condamnation en principe journalière fixée par le juge s'appliquant à défaut pour une personne de procéder à une obligation de faire sous un certain délai*